

Le SICTAME vous informe

www.sictame-unsatotal.org

La résolution proposée par le SICTAME pour un dividende mieux corrélé avec le résultat, ne sera pas présentée aux actionnaires de Total, suite à l'opposition de certains syndicats.

De quoi s'agit-il ?

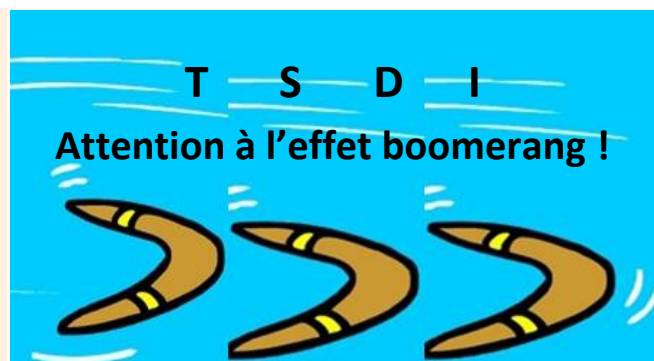
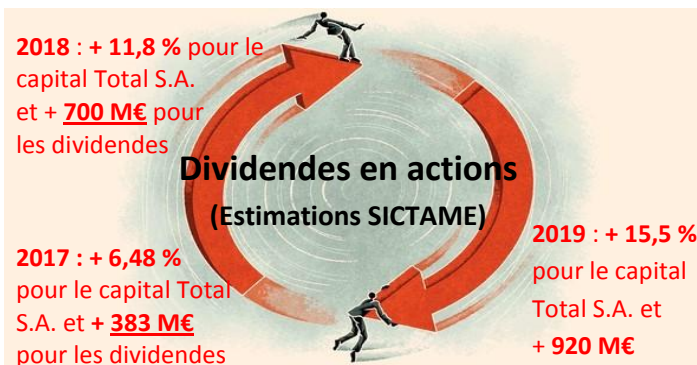
Le groupe Total fait face depuis plus de 2 ans à un contexte difficile et instable, marqué par la baisse et la volatilité des cours du Brent, des prix et des marges, ainsi que par la perspective d'une réduction plus ou moins contrainte des émissions mondiales de carbone. **Ce contexte affecte les résultats et la trésorerie.** Et pourtant, le Conseil d'administration décide d'augmenter le dividende, escomptant une hausse prochaine du prix du baril, ce qui nous paraît un pari incertain et relevant de la fuite en avant. Les élus **AVAS-SICTAME** du Conseil de surveillance Total actionnariat France et les élus **SICTAME** du Comité central d'entreprise Total ont proposé un amendement à la résolution n° 3 concernant le dividende, qui sera présentée par Total à ses actionnaires lors de l'AG du 26 mai prochain.

Pourquoi cet amendement ?

L'amendement proposé par le SICTAME vise à fixer pour 2017 un dividende réellement en phase avec les résultats de l'Entreprise, soit 2 € par action, et non 2,48 € comme proposé par le Conseil d'administration (CA), ainsi qu'à stopper la hausse constante du dividende depuis 2000 : de 0,83 € à 2,44 € en 2014 puis 2,45 € en 2016. *Pour voir le texte de la résolution et l'exposé des motifs*¹

Que fait le Groupe dans le contexte difficile actuel ?

- **Diminution des sorties de cash en proposant de payer une partie des dividendes en actions nouvellement créées.** Très bien ! Mais à moyen et long terme, le Groupe devra verser des dividendes supplémentaires au titre de ces nouvelles actions ! N'est-ce pas là une sorte de « cavalerie » ?
- **Emission de TSDI (Titres Subordonnés à Durée Indéterminée) pour 5 G€ en 2015 et 4,25 G€ en 2016.** Il s'agit d'obligations à durée indéterminée, dont le taux, initialement plus coûteux que celui d'obligations classiques, ne peut qu'augmenter avec le temps en cas de non remboursement à partir de 2021. En fait, ces instruments financiers permettent de diminuer artificiellement le ratio d'endettement affiché d'environ 7 points, ce qui arrange bien la communication financière et impacte positivement la rémunération du PDG, qui dépend pour partie de ce ratio.



- **D'autres solutions de rafistolage ont été mises en place pour réduire la pression sur la trésorerie**, telles que le report du délai de versement du dividende de deux semaines pour passer la date limite d'un trimestre civil (ce qui réduit le taux d'endettement publié) ou le recours à des augmentations de capital réservées aux salariés désormais devenues annuelles.

¹ <http://www.sictame-unsatotal.org/media/af9a400890ec83b6603d3250a4f0bc37>

Mais tous ces « tours de passe-passe » ne changeront rien au fait qu'en réalité, le dividende distribué reste trop élevé par rapport au résultat !

Par rapport au cash dégagé, Total présente un taux de redistribution aux actionnaires 2012-2015 dans les plus élevés parmi les majors : 309 % versus 87 % pour Royal Dutch Shell, 152 % pour ExxonMobil et 96 % pour BP.

Malgré les cessions massives d'actifs de 2011 à 2016 (45,7 G\$ après la cession d'Atotech fin janvier 2017), et même dans un scénario de Brent à 60 \$/b, le niveau de dividende proposé par le CA :

- limite considérablement la capacité de remboursement des TSDI à la première échéance optionnelle ainsi que le rachat des actions créées par les dividendes en actions ou par les augmentations de capital réservées aux salariés ;
- compromet toute marge de manœuvre en cas d'accident majeur, qui fragiliserait ou mettrait en péril le Groupe, qu'il soit d'ordre géopolitique, économique, juridique ou environnemental ;
- limite le développement des activités moins ou pas carbonées.



Face à cette situation, la direction et certains syndicats (*coalitions CFE-CGC / CFDT au CCE et direction / CFE-CGC / CAT au Conseil de surveillance Total actionnariat France*) ont opté pour la politique de l'autruche et voté contre l'amendement proposé par le SICTAME, qui aurait permis aux actionnaires d'avoir une autre vision sur la situation de trésorerie du Groupe et sur les artifices mis en œuvre par la direction en ce domaine.

Pourtant, un dividende de 2 € ferait gagner 1,1 G€ de cash au Groupe tout en maintenant un niveau de rendement de 5,2 %, convenable par rapport aux autres majors : 3,7 % pour ExxonMobil et ENI, 4 % pour Chevron, 7 % pour BP et 7,2 % pour Royal Dutch Shell (cf www.dividend.com).

Et surtout permettrait de conserver une marge de manœuvre aussi bien en termes d'investissement que de gestion des flux de trésorerie et de ratio d'endettement.

Bien entendu, et comme toujours, les dindons de la farce, ce sont les salariés ?!!!

En effet, notre quotidien ainsi que notre avenir sont impactés par les conséquences de cette politique de dividende, au travers :

- de la reconduite de la politique de réduction des coûts (2,8 G\$ à fin 2016) : conditions de travail qui se dégradent, plus de travail avec moins de moyens, moins d'espace avec la multiplication des *open spaces* ;
- de la mise en œuvre du projet OneTotal, de la réorganisation de DSO ou encore PIETROASA (délocalisation en Roumanie du centre de services partagés de la comptabilité filiales, n'incluant pas la France pour le moment..) ; et qui seront les prochains ?
- du quasi-gel des salaires (*sauf pour quelques chanceux dont le PDG, avec des rémunérations qui ne connaissent pas la crise*) et la baisse de l'enveloppe Intéressement / Participation,
- du gel des recrutements, qui ne compensent pas les départs à la retraite ;
- de la **dégradation continue du contrat social des salariés**².

De plus, en tant qu'actionnaires, les salariés supportent les risques qu'encourt Total en cas d'accident, du fait de sa marge de manœuvre amoindrie.

A terme, c'est l'emploi actuel et celui des générations futures qui pâtiront de cette politique de dividende et de ses conséquences, notamment en France compte tenu de l'importance qu'y a le Groupe.

Voyez combien est déterminant votre vote, lors des élections CE et Conseils de surveillance !

Votre vote n'impacte pas seulement la gestion des activités sociales et culturelles de votre CE.

En votant pour le SICTAME, syndicat autonome et indépendant, vous vous donnez la possibilité de peser sur la gouvernance et le devenir du Groupe, ainsi que de mieux défendre vos intérêts réels.

Rejoignez nous !!! Et faites-nous part de vos réactions.



Suivez nous sur

<http://www.sictame-uns-total.org/fr>

<https://twitter.com/sictame>

Souscrivez également à notre **bulletin électronique** en écrivant à holding-amont.sictame-uns-ues@total.com

SICTAME-UNSA-TOTAL

- Tour Coupole La Défense Bureau 4E41 (01.47.44.61.71)
- Pau Bureau F16 CSTJF (05.59.83.64.83)
- Michelet La Défense Bureau B RD 09 (01.41.35.75.93)
- Spazio Nanterre Bureau A10036 (01.41.35.34.48)

² http://www.sictame-uns-total.org/upload/tracts/2017-05-11-Le_SICTAME_vous_informe_-_La_dégradation_du_contrat_social_samplifie.pdf